5. Montant de certificats en kWh cumac :

MODE DE FONCTIONNEMENT du site	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)		PUISSANCE DE L'INSTALLATION d'éclairage (en kW)
1 x 8	14 700	X	P
2 x 8	21 400		
3 x 8 avec arrêt le week-end	16 500		

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-BA-08**

Système de mise au repos automatique de blocs autonomes d'éclairage de sécurité

1. Secteur d'application :
Industrie.

2. Dénomination :

Installation d'un système de mise au repos automatique de BAES asservi à la coupure générale de l'éclairage normal, permettant de couper l'alimentation électrique de ces blocs pendant les périodes de fermeture ou de non-exploitation, tout en préservant leur aptitude à remplir leurs fonctions de sécurité.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Installation réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

8 ans.

6. Montant de certificats en kWh cumac :

MODE DE FONCTIONNEMENT du site	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac)		
1 x 8	350	X	N
2 x 8	200		

N : nombre de blocs commandés par l'automatisme de mise au repos.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-BA-09**

Luminaire pour tube fluorescent T5 sur un dispositif d'éclairage intérieur

1. Secteur d'application :
Industrie.

2. Dénomination :

Installation d'un luminaire T5 sur un dispositif d'éclairage artificiel intérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle :

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MODE DE FONCTIONNEMENT DU SITE	MONTANT UNITAIRE (en kWh cumac/W)
1 × 8	20
2 × 8	45
3 × 8 avec arrêt le week-end	60
3 × 8 sans arrêt le week-end	80

X

PUISSANCE DU LUMINAIRE EN W
P

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-05**

Brûleur haut rendement micromodulant sur chaudière de production de vapeur et d'eau surchauffée

1. Secteur d'application :

Industrie.

2. Dénomination :

Installation d'un brûleur haut rendement, micromodulant, avec une plage de modulation minimale de un à huit par came électronique, avec un faible taux d'oxygène dans les fumées sur une chaudière produisant de la vapeur ou de l'eau surchauffée (hors chaudière de secours).

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

La puissance nominale de la chaudière doit être comprise entre 2 et 20 MW.

4. Durée de vie conventionnelle :

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

	MODE DE FONCTIONNEMENT DU SITE				
	1 × 8	2 × 8, 6 j/7	3 × 8, arrêt WE	3 × 8, sans arrêt WE	
Montant kWh cumac	230	530	640	930	X P_n

Avec P_n = puissance nominale de la chaudière, exprimée en kW.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-06**

Contrôle et réglage du moteur d'un tracteur

1. Secteur d'application :

Agriculture.

2. Dénomination :

Contrôle et réglage du moteur d'un tracteur sur banc d'essai mobile.

L'opération comprend le contrôle du moteur sur banc d'essai et les conseils délivrés à l'agriculteur ou au chauffeur sur la conduite, l'entretien du matériel et les réglages.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Réalisation par un opérateur participant au réseau national coordonné par la FNCUMA.

4. Durée de vie conventionnelle :

2 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

9 700 kWh cumac.